

Édito	2	 P. 3
L'atelier	3	
Les machines électroportatives : précautions à prendre	13	 P. 13
La défonceuse	20	 P. 20
Le risque incendie à l'atelier	30	
Les protections respiratoires	39	 P. 30
La scie circulaire	48	
Un plateau à déligner	59	 P. 39
Travail aux outils à main : les risques et la bobologie	63	 P. 48
Actus	76	
Vidéos	78	 P. 59
Carnet d'adresses	80	 P. 63

*Ce hors-série est composé d'articles originaux
et d'une compilation d'articles précédemment parus dans BOIS+.*

La sécurité, ce n'est pas une option !

Ah, la sécurité ! Voilà un sujet pas comme les autres : transversal à toutes les pratiques et à tous les matériels, il concerne absolument tous ceux qui s'aventurent à produire des copeaux, de la sciure, de la poussière. On pourrait donc croire le sujet rassembleur, consensuel : la sécurité comme priorité n°1 pour tous. Eh bien non ! C'est même tout le contraire. À part peut-être l'affûtage, je ne pense pas qu'il y ait de sujet plus polémique que la sécurité !

Le problème n'est pas d'être pour ou contre la sécurité (qui pourrait être contre ?). C'est plutôt que nous n'avons pas tous la même définition de la sécurité, et surtout que nous n'avons pas tous la même perception du danger et des risques liés. On connaît tous des boiseux qui ne prennent pas vraiment cette histoire de sécurité au sérieux. Mais si, cherchez bien... Ceux qui ne sont pas conscients des risques du fait de leur inexpérience par exemple ou, à l'autre extrémité du spectre, ceux qui se pensent à l'abri, du fait de leur maîtrise et de leur expérience. Mais on peut aussi parler de ceux qui sont « gênés » par les équipements de protection, ou de ceux qui sont trop pressés pour s'encombrer avec la sécurité.

Cette liste est non exhaustive bien sûr, mais on voit que ça nous fait déjà un beau petit paquet de monde à convaincre, non ? Pour tous ceux-là, et avant tout pour tous les autres, qui eux, prennent la sécurité au sérieux, ce hors-série aborde les principaux domaines du travail du bois sous l'angle des dangers, des risques et des moyens de s'en protéger.

Avant de vous laisser à votre lecture, je voudrais aborder une notion qui me tient à cœur : celle de l'accident. On peut tout à fait se blesser sans être victime d'un accident. Négligence, distraction, maladresse, incompetence... sont à l'origine de nombreuses blessures sans accident. Et l'inverse est vrai évidemment : on peut être victime d'un accident sans la moindre égratignure. Pour éviter les blessures, la maîtrise et l'expérience sont très utiles, mais ce qu'oublie trop souvent ceux qui tiennent ces deux qualités comme suffisantes, c'est qu'elles ne peuvent rien contre les accidents, les « vrais » : un outil qui casse, une pièce de bois qui éclate, une personne qui fait un malaise, un objet qui tombe... Alors imaginez l'inimaginable, prévoyez l'imprévisible : **N'ENLEVEZ PAS LES PROTECTIONS !**

Bonne lecture,

Christophe Lahaye
Rédacteur en chef de BOIS+

Mise en garde : les situations et les exemples sur lesquelles ces articles s'appuient sont le fruit d'expériences personnelles et n'ont donc rien d'exhaustif. Par conséquent, lire ces articles ne vous prémunit pas des risques : ils ont au contraire pour objet de vous faire prendre conscience de situations pouvant être problématiques. C'est donc à vous et à vous seul qu'il revient de travailler en conscience pour identifier les situations à risque et prendre les dispositions adaptées afin d'éviter toute blessure. Par ailleurs, nous ne sommes pas médecins, ni secouristes en exercices, et de ce fait, ce que vous allez trouver dans ces quelques pages concernant les mesures à prendre en cas de blessure ne saurait être, là non plus, exhaustif. C'est à vous que revient le choix de prendre un avis médical ou de faire appel aux services d'urgence en fonction de la gravité de l'atteinte.



BOIS+ – Édité par Martin Media, S.A.S. au capital de 150 000 € – Directeur de la publication : Arnaud Habrant – Rédacteur en chef : Christophe Lahaye – Secrétaire de Rédaction : Hugues Hovasse – P.A.O. : Hélène Mangel – Marketing – Partenariat : Rabia Selmouni, r.selmouni@martinmedia.fr – Publicité : Anat Régie (Laurie Bonneau), tél. 01.43.12.38.15 – Rédaction, administration : 10 avenue Victor-Hugo CS 60051 – 55800 Revigny-sur-Ornain – Tél. : 03.29.70.56.33. – Fax : 03.29.70.57.44 – E-mail : boisplus@martinmedia.fr – Imprimé en France par Corlet Roto, 53300 Ambrières-les-Vallées – Papier : R4 Chorus Satin 90 grs. Origine : Belgique. Ville : Virton. Distance avec ROTO : 585,7 Km. PEFC. Taux de fibres recyclé : 0 %. Ptot : 0,022 Kg/Tonne – ISSN 1962-2244 – Commission paritaire n° 0227 K 88740 – Diffusion : MLP – Vente au numéro et réassort : Geoffrey Albrecht – 03 29 70 56 33 – Dépôt légal : Janvier 2025 – © 01-2025. Tous droits de reproduction (même partielle) et de traduction réservés. Les textes parus dans BOIS+ n'engagent que leurs auteurs.



L'atelier

Par Bruno Meyer



© Naiade – L'Air du bois

L'atelier, lieu de plaisir, mais aussi de danger. Quand un accident arrive à un boiseur, c'est la plupart du temps là qu'il a lieu. Et ce lieu, justement, n'est pas neutre : selon sa nature et son aménagement, il peut générer de la sécurité, ou au contraire jouer un rôle dans le processus d'accident. Si vous trouvez ce propos abstrait, c'est normal : les accidents n'existent que potentiellement, concepts invisibles, planant au-dessus de nous, jusqu'au moment où ils se concrétisent brutalement. Le but de cet article est de vous donner des pistes pour que votre atelier soit mieux aménagé, mieux rangé, plus confortable, et donc plus sûr.

LES RISQUES

Commençons par nous intéresser aux principaux risques auxquels nous sommes exposés dans un atelier de boiseux. L'espace disponible, l'organisation, le matériel, les pratiques... les facteurs sont nombreux !

Le risque d'incendie

Entre les copeaux, les produits inflammables et le stock de bois, il y a tout ce qu'il faut. Une flamme, une étincelle, un court-circuit, et c'est parti ! Un incendie peut très bien se « déclarer » en absence de toute personne à l'atelier, voire à la maison. Un détecteur de fumée serait une bonne idée, malheureusement les modèles vendus en France sont sensibles aussi à la poussière. Au moins, évacuez les copeaux sans tarder. Ne laissez personne fumer dans l'atelier. Et même, cela ne suffit pas toujours : bien que je sois non-fumeur et que cette interdiction ait toujours été clairement affichée, l'atelier de formation que j'anime (l'Atelier de la Vis) a connu en trente-cinq ans trois alertes incendie, dont deux avaient comme origine un mégot.

Le risque respiratoire

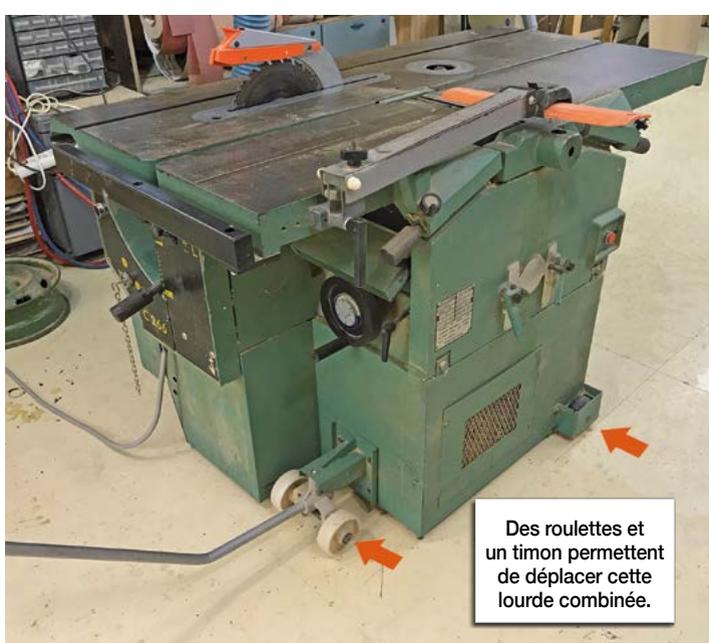
Le travail du bois génère de grandes quantités de poussières nocives. C'est un risque sournois : la gêne causée est souvent supportable, mais quelques années d'exposition peuvent provoquer de graves problèmes pulmonaires et/ou de sinus.

Le risque de chute

Tomber par terre n'est jamais drôle. Mais dans un atelier, ça peut être beaucoup plus grave qu'une foulure au poignet : on imagine facilement les conséquences possibles d'une chute près d'une scie circulaire en marche, ou celle d'une personne tenant un ciseau à bois. Pour réduire ce risque, gardez le sol le plus dégagé possible. Pas de chutes de bois, pas de copeaux, et autant que possible, pas de câbles de machine ou de rallonges. Remarquez que dans une cuisine, qui est une sorte d'atelier, les risques sont voisins.

Les risques liés aux conditions de travail

Il s'agit principalement de la place nécessaire à l'opérateur, et à la pièce travaillée. Les circonstances accidentogènes sont très variées, mais elles ont un même indicateur fiable et simple : si vous ne vous sentez pas confortable dans l'opération, vous êtes en danger. Passez le temps qu'il faut pour déplacer l'établi ou la machine dans une position où vous aurez plus d'espace. Par exemple, pour une pièce longue, placez la scie circulaire dans l'axe de la porte. Les machines lourdes gagnent à pouvoir être déplacées (*voir encadré « Les roulettes » à la fin de cet article*). Pour ces pièces longues, le travail est difficile dès que leur centre de gravité sort de la table. Des « servantes » à rouleaux ou à billes, réglables en hauteur, résolvent ce problème.



Des roulettes et un timon permettent de déplacer cette lourde combinée.



Cette servante à roulement a été bricolée sur place.

Les risques mineurs

J'appelle « risques mineurs » les risques qui ne génèrent que des accidents matériels. Une machine électroporatif ou une fraise de défonceuse qui tombe par terre, par exemple. Bien sûr, c'est moins grave que de se couper un doigt, mais ce n'est pas une raison pour ne pas y penser. D'autant plus qu'un outil endommagé peut être très dangereux. Un capot de scie circulaire qui ne se rabat pas complètement ou pas assez vite suite à une chute de la machine : danger ! Il y a beaucoup de précautions à prendre pour éviter les chutes d'outils, à commencer par ranger sans tarder le matériel inutilisé ou à poser les outils



Sur le béton de cet atelier :
dalles bouvetées d'aggloméré,
et peinture de sol.

par terre plutôt qu'en hauteur si l'on doit s'en
resservir. Pour limiter les conséquences de chutes
potentielles, préférez un plancher plutôt qu'une
chappe de ciment pour le sol
de votre atelier (ça améliorera
aussi l'acoustique de
la pièce !).



LE LIEU

Les ateliers
d'amateur sont
rarement idéaux :
une cave, un
grenier, un garage,
parfois une chambre
inoccupée...



Plus un atelier est petit,
plus il doit être organisé.

© Véka - L'Air du bois

Toujours un lieu inutilisé, facile à libérer.
On a rarement le choix. Ceci dit, il n'est pas
interdit de rêver à l'atelier idéal, par exemple
une construction dans le jardin. Ce qui semble
un rêve maintenant peut devenir réalité un jour.

Quelle est sa surface ?

L'espace disponible est un point majeur :
plus vous avez de place, plus votre atelier sera
confortable, et plus vous pourrez travailler en
sécurité. À l'inverse, si vous avez un petit atelier,
vous devrez être d'autant plus astucieux et vigilant.
Quand on manque vraiment de place, il est parfois
plus commode de travailler dehors installé sur
deux tréteaux.

Est-il possible de récupérer de la place ?

Des espaces malcommodes, auxquels on
ne fait pas forcément attention, peuvent jouer
un rôle important. Par exemple un espace
sous un escalier pourrait accueillir l'aspirateur
à copeaux. Des espaces petits ou étroits
peuvent recevoir abrasifs, chutes ou filets.
Si vous avez beaucoup de hauteur sous plafond
ou sous charpente, une mezzanine pourrait
permettre de stocker du bois d'œuvre. J'ai vu
à Paris un atelier professionnel de restauration,
où les meubles en attente étaient montés
au plafond grâce à des poulies.



Même un espace
étroit entre mur
et lambris peut
être utilisé pour
du rangement.